



Montreuil, le 19 avril 2023

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/CLN
N°111_20230419

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 mai 2023 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Après des mois de lutte très majoritairement soutenue par la population, le Président de la République vient d'aller au bout de sa logique de mépris pour le peuple en promulguant, dans la précipitation, sa réforme antisociale des retraites. Non content de cette nouvelle démonstration de mépris et d'entêtement, votre gouvernement, sur ordre de l'Élysée, diffuse le message qu'il est temps de « passer à autre chose ».

Est-il utile de vous dire qu'il n'en est pas question.

Pour la fédération CGT des Services publics, cette réforme, même promulguée, continuera à être combattue jusqu'au retrait. D'autant plus qu'il y a des solutions très simples pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système : il faut augmenter les salaires, procéder à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, développer l'emploi stable et qualifié, cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales. Et dans la Fonction publique : revaloriser le point d'indice et embaucher massivement dans les services publics, conditions nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens.

Les travailleuses et les travailleurs, à plus de 94%, continuent de le démontrer chaque jour : nous ne voulons pas travailler deux années de plus !

C'est pour cela que la CGT défend un droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et revendique fermement :

- Le retrait de cette réforme ;
- Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Appliquer une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes ;
- Élever le minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi.

La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui sont l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.

... / ...

Par ailleurs, dans un contexte de forte inflation qui perdure et aggrave chaque jour le niveau de vie des salariés, fonctionnaires et agents publics, nous formulons de nouveau les trois demandes immédiates :

- Une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

De plus, suite au décret du 30 novembre 2022, 80 000 agents doivent bénéficier d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement Indiciaire-CTI mais ce sont aussi et surtout plus de 100 000 agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale qui sont encore exclus de l'attribution du CTI. Tout comme ces personnels, la fédération CGT des Services publics revendique l'attribution du CTI pour tous les agents travaillant dans le secteur social, médico-social et de l'animation de la Fonction publique territoriale.

L'application du CTI pour tous, en complément de l'augmentation immédiate du point d'indice de 10%, sont des revendications de justice sociale et à même de générer une augmentation des cotisations dans notre caisse de retraite, la CNRACL.

Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique », la fédération CGT des Services publics porte, en plus de l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années :

- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectif en plus ;
- 10 % de temps de formation.

Bien entendu, et puisque, depuis de nombreux mois, nous vous réitérons nos revendications, nous vous rappelons que la fédération CGT des Services publics exige le même statut pour tous les personnels, les mêmes garanties et droits collectifs. Nous voulons le retour de nos CAP de plein exercice, le maintien de notre droit de faire carrière, avec une évolution significative entre son début et sa fin qui passe par l'accès à la catégorie supérieure.

Ainsi, pour être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions avec la plus grande efficacité, le gouvernement doit faire le choix de dotations budgétaires supplémentaires de l'État pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, c'est-à-dire des services rendus à la population du berceau à la fin de vie, le choix de l'intérêt général. C'est pourquoi nous exigeons encore et toujours l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisation, manifestations. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il nous est intolérable toute répression de l'action syndicale. Nous refusons et dénonçons toutes attaques contre le droit de grève et tentatives de réquisitions contre les travailleurs qui exercent leur droit constitutionnel.

C'est pour toutes ces raisons et pour porter toutes nos revendications que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les **1er mai 2023, 2 mai 2023, 3 mai 2023, 4 mai 2023, 5 mai 2023, 6 mai 2023, 7 mai 2023, 8 mai 2023, 9 mai 2023, 10 mai 2023, 11 mai 2023, 12 mai 2023, 13 mai 2023, 14 mai 2023, 15 mai 2023, 16 mai 2023, 17 mai 2023, 18 mai 2023, 19 mai 2023, 20 mai 2023, 21 mai 2023, 22 mai 2023, 23 mai 2023, 24 mai 2023, 25 mai 2023, 26 mai 2023, 27 mai 2023, 28 mai 2023, 29 mai 2023, 30 mai 2023, 31 mai 2023 de 0 h à 24 h**, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET


Secrétaire générale